

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2025

Le 7 mars 2025, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan

CHARBONNIER Jérôme

MOREL Nathalie

CAZORLA Dominique

FORET Clotilde

PENT Damien

CHABRIER Alexandre

GOUTORBE TORRE Jeannine

Étaient absentes : DEFOND Marion, DEFOND Thérèse et GIBERT Maryline

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2025
- Convention d'accueil périscolaire
- Déclassement d'un espace public cité Tardy
- Examen des demandes de subvention
- Devis pour la tonte du stade
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Achat de trois parcelles de bois autour du captage de la Fratchusse
- Remplacement de la chaudière du logement place de la Fontaine

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Convention d'accueil périscolaire

A la demande du Groupement de Développement du Volontariat du Service Départemental d'Incendie et de secours de l'Allier, et à la demande de Mme SOUIDIA, nouveau pompier volontaire, habitant St-Priest-la-Prugne, il convient de signer une convention d'accueil périscolaire avec le SDIS 03 afin que les enfants de Mme SOUIDIA, scolarisés à St-Priest-la-Prugne, puissent être accueillis sans réservation à la cantine ou à la garderie en cas d'intervention dans sa fonction de pompier volontaire l'empêchant de venir chercher ses enfants.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer cette convention.

Ordre du jour : Déclassement d'un espace public cité Tardy

A la suite de la désaffectation de l'espace public situé impasse de Lodève (Cité Tardy) validée lors du conseil municipal du 7 février. Cet espace ne servant pas de desserte de circulation, il n'y a pas lieu de recourir à une enquête publique, il convient de procéder à son déclassement en vertu de l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Le conseil municipal approuve après délibération et à l'unanimité de déclasser l'ancien terrain de pétanque, situé impasse de Lodève, dont la désaffectation a été validée en conseil municipal le 7 février 2025.

Ordre du jour : Examen des demandes de subvention

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité, vote une subvention annuelle de 150 € pour chacune des associations communales suivantes : ACCA, Amicale des Donneurs de sang, Association des Parents d'Elèves, Club des aînés, Comité de la foire, Comité des fêtes, FNACA, Gymnastique Volontaire, Société de pêche (la Truite de la Haute-Besbre).

Monsieur le maire présente les demandes de plusieurs associations extérieures à la commune ; après examen de chacune d'elle, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Association	2025
FC Bois Noirs	120€
Asso. Roannaise pour l'Apprentissage	50 € (pour 1 apprentie)
Relais Transport	100 €
ADMR	150 €
MUSICADANSE	120€
Association Renaissance d'Urfé	100 €
Les Sourires d'Urfé	180€
Association MARPA Pays d'Urfé	100 €

Ordre du jour : Devis pour la tonte du stade

Le conseil municipal valide, après délibération, le devis de l'ESAT *La plume verte*, à l'unanimité pour un montant de 3450 € HT (3316.67 € HT en 2024).

Ordre du jour : Achat de trois parcelles de bois autour du captage de la Fratchusse

Après la prise d'informations auprès de la famille qui désire vendre les parcelles de bois cadastrées AD 184, 186 et 187, après contact avec l'étude de Me RIGAUD, représentant la famille, et à la suite de la décision d'acheter ces 3 parcelles prise lors du conseil municipal du 9 janvier 2025, vu l'intérêt qu'elles représentent pour la préservation du captage d'eau de la Fratchusse,

le Conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité à main levée, d'acheter les parcelles cadastrées AD 184, AD 186 et AD 187, pour la somme de 8 500 € convenue, autorise monsieur le maire à accomplir les démarches nécessaires et à signer les documents y afférant.

Ordre du jour : Remplacement de la chaudière du logement 8 place de la fontaine

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal valide, après délibération et à l'unanimité, le devis de l'entreprise BOST pour un montant de 3 184 € HT.

Ordre du jour : Questions diverses

- Implantation des arbres au stade

10 arbres à positionner : 1 sorbier, 2 érables d'automne, 2 érables planes, 2 tilleuls, 1 saule pleureur, 2 chênes rouvres. La plantation par l'entreprise PJA aura lieu lundi 10 mars.

- Plan climat énergie territorial (PCAET)

Rencontre avec l'animatrice lors d'un rendez-vous de 2 heures à définir. Celui-ci est ouvert aux conseillers. La demande de rendez-vous privilégiera un vendredi après-midi.

- Informations sur le projet concernant le site minier Bois Noirs Limouzat
 1. Point d'étape de la concertation : commission technique, le mardi 25 mars à 18h30 à la salle des fêtes de Lavoine. Inscription obligatoire sur le site www.projet-bnl-orano.fr ou en mairie. Sujets de la concertation : le volet hydrogéologique et la couverture solide.
 2. Le jeudi 10 avril, à 9h00, aura lieu à la salle des fêtes de St-Priest, la **Commission de Suivi de Site**, ouverte au public.
- Organisation de la « fête du stade » du 18 mai

La commission "Associations, animations, culture, patrimoine, tourisme" se réunira le mardi 15 avril à 19 h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 avril 2025 à 20h00 à la mairie.
La séance est close à 22h00.

Le Président,



Le Secrétaire,

